Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260630-DELIB2026630605-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Date de la convocation : 24.06.2026

Date d'affichage : 24.06.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina

Excusée : PRIGENT Amélie (pouvoir à R. JICQUEL)

A été nommé secrétaire : M. Yannick LAUNAY

DELIB 2026-63-06-05 Travaux de voirie 2026 Choix d'un prestataire

M. GILBERT, Adjoint à la voirie, présente au conseil municipal un tableau comparatif des offres reçues concernant les travaux de voirie prévus en 2026 (voir annexe). La société COLAS propose une solution moins chère (émulsion à froid) qui, après visite sur chantier à Guéhenno, semble donner satisfaction.

Il propose de retenir l'offre de la société COLAS pour un montant de 37 968,55 € HT soit 44.562,26 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	11	Pour	11
Nombre de suffrages exprimés	11	Contre	
Majorité absolue	6	Abstention	

Compte tenu de ces éléments

Le conseil municipal décide de

- **retenir l'offre de la société COLAS pour un montant de 37 968,55 € HT.**
- **Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.**

Le Maire,
M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)